



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/181

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Bibliothèque Municipale et l'association de la fondation étudiante pour la ville pour la mobilisation de jeunes en service civique sur des missions d'éducation aux médias et à l'information

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** Mme VIDAL Chloë

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme BRUVIER HAMM Pauline

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2020/181 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON/BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET L'ASSOCIATION DE LA FONDATION ÉTUDIANTE POUR LA VILLE POUR LA MOBILISATION DE JEUNES EN SERVICE CIVIQUE SUR DES MISSIONS D'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Bibliothèque municipale de Lyon (BML) est engagée depuis 2012 dans l'éducation aux médias et à l'information. Cet investissement s'inscrit dans son programme d'action culturelle et pédagogique avec notamment le cycle de *La Fabrique de l'Info* qui propose environ 40 rendez-vous par an (rencontres avec des professionnels, ateliers, temps de découverte de collections presse) à tous les usagers de la bibliothèque.

L'investissement et l'expertise de la BmL sur le sujet sont aujourd'hui identifiés et reconnus par la profession comme par les acteurs de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) (ministère de la Culture et Direction régionale des Affaires Culturelles -DRAC-, Éducation Nationale) et il entre pleinement dans son projet de développer ces actions à destination de tous les publics.

Dans le cadre de la lutte contre la manipulation de l'information, le ministère de la Culture a lancé en mars 2018 un plan d'éducation aux médias et à l'information, dont l'un des volets vise à développer les actions d'EMI dans les bibliothèques publiques et la formation des professionnels de la lecture publique, en lien avec le Plan bibliothèques. Ce développement s'incarne notamment dans le déploiement de volontaires en service civique dans plusieurs établissements, afin d'accompagner sur le terrain la mise en place de projets d'EMI ambitieux.

Pour assurer ce déploiement, le ministère de la Culture s'appuie sur l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) afin de mettre en place des missions de service civique en bibliothèques.

La Ville de Lyon / BmL et l'AFEV ont signé deux conventions de partenariat (mars 2019 pour 6 mois et 5 volontaires, et septembre 2019 pour 9 mois et 10 volontaires) pour la mise en œuvre, sur le réseau des bibliothèques de Lyon, d'actions de médiation à l'information et aux médias.

Après un bilan positif sur l'année 2019-2020, même si l'ambition portée a largement été limitée par les impacts du COVID 19 à partir du mois de mars, il est proposé de développer ce dispositif en renouvelant le partenariat pour 9 mois entre septembre 2020 et juin 2021, en portant une attention plus soutenue encore aux actions en territoires

prioritaires de la politique de la Ville, et en augmentant ainsi à 12 le nombre de volontaires, répartis comme suit sur le réseau de lecture publique :

- A la bibliothèque de la Part-Dieu au sein du service du développement numérique, département Société, département Jeunesse et de la Documentation régionale ;
- Dans les bibliothèques des territoires au sein du Service Mobile, de la Médiathèque du Bachut et territoire Rhône, de la Bibliothèque du 7<sup>ème</sup> Gerland et territoire Rhône, de la Bibliothèque du 3<sup>ème</sup> Lacassagne et territoire Rhône, de la Bibliothèque du 4<sup>ème</sup> Croix Rousse et territoire Presqu'île (ou Bibliothèque du 2<sup>ème</sup> ou Bibliothèque Jean Macé), de la Bibliothèque du 6<sup>ème</sup> et territoire Presqu'île, de la Médiathèque de Vaise et territoire Saône, et de la Bibliothèque de la Duchère et territoire Saône.

Les objectifs et les enjeux du dispositif sont multiples :

- Pérenniser, étendre et structurer les actions de médiation à l'information, au numérique et aux médias existantes et les étendre à l'ensemble du réseau BmL en s'appuyant sur un principe de mutualisation et de transversalité des compétences et des ressources ;
- Élargir les publics cibles de ce programme notamment auprès des publics ne fréquentant pas régulièrement les bibliothèques, et en portant une attention particulière aux territoires prioritaires de la politique de la Ville ;
- Développer les compétences des agents de la BmL en EMI ;
- Renforcer par ce programme le volet citoyen du nouveau Projet d'Établissement de la BmL et répondre aux objectifs posés par le plan d'éducation aux médias et à l'information du ministère de la Culture, à savoir accompagner la jeunesse dans le bon usage des médias et le décryptage de l'information diffusée massivement sur internet et les réseaux sociaux, compétences indispensables à l'exercice d'une citoyenneté éclairée.

La convention de partenariat établie entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'AFEV, jointe au présent rapport, formalise le déploiement de ces volontaires au sein de la BmL.

Ils interviennent en complément de l'action des professionnels des bibliothèques et avec leur appui. Leur missions portent principalement sur la sensibilisation des publics et l'aide à la conception d'animations (ateliers, conférences, projections, débats...) sur l'EMI, en lien avec le réseau des professionnels de l'information sur le territoire.

Leur formation et leur encadrement seront assurés par l'AFEV, qui contribuera à la définition de leur programme d'actions, en lien avec la BmL et l'État.

Le financement du dispositif est assuré par le ministère de la Culture et l'AFEV. La BmL assure, elle, l'accueil matériel et logistique des volontaires.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

### **DELIBERE**

1 - La convention de partenariat établie entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale de Lyon, l'État et l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) pour la mobilisation de jeunes en service civique sur des missions d'Éducation aux Médias et à l'Information est adoptée.

2 - M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

**Nathalie PERRIN-GILBERT**